

# La clôture

## Fiche conseil n°6

Série Urbanisme / Architecture / Paysage / Environnement



Direction Régionale des Affaires Culturelles  
**Auvergne-Rhône-Alpes**

# UDAP

## UDAP 69

Unités  
Départementales  
de l'Architecture  
et du Patrimoine

**U** Ain  
**D** Allier  
**A** Ardèche  
**P** Cantal  
Drôme  
Isère  
Loire  
Haute-Loire  
Puy-de-Dôme  
**Rhône et**  
**métropole de**  
**Lyon**  
**U** Savoie et  
Haute-Savoie

### Qu'est ce qu'une clôture ?

D'une façon générale, la clôture est « **un ouvrage permettant de diviser ou délimiter un espace, et faisant obstacle au passage** »

Matérialisant ainsi la parcelle, la clôture exprime :

- la limite entre l'espace public et l'espace privé,
  - la représentation de l'habitation dans le paysage,
- elle peut prendre plusieurs formes selon le paysage urbain ou rural, et selon le type d'espace qu'elle délimite.

**Que ce soit en continuité d'un bâti aligné sur la rue, ou en plein champs, le traitement de la clôture doit répondre à une insertion harmonieuse, discrète, de façon à préserver un aspect cohérent : son implantation, sa hauteur, sa composition, ses matériaux (couleur, mise en œuvre) sont donc à étudier avec soin.**



### A quoi sert-elle ?

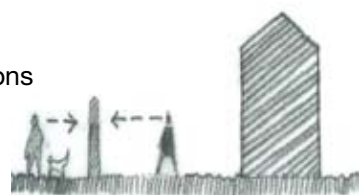
- délimitation du parcellaire
- identification des propriétés



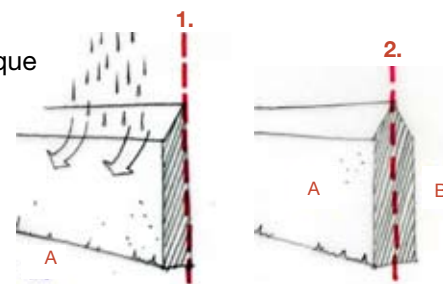
- micro-climat
- brise-vent



- obstacle sonore
- obstacle au passage
- protection contre les intrusions
- obstacle visuel
- préservation de l'intimité



- valeur juridique



1. L'écoulement des eaux pluviales est dirigé vers la parcelle A, le mur mitoyen appartient à la parcelle A.
2. L'écoulement des eaux se fait de part et d'autre des parcelles A et B, le mur mitoyen appartient aux deux propriétés.

## Ses différentes formes



Clôture en maçonnerie



Clôture en serrurerie avec ou sans mur bahut



Haie végétale

## 1 Clôture en maçonnerie : mur, mur mitoyen ou séparatif, muret, ...

### Murs anciens

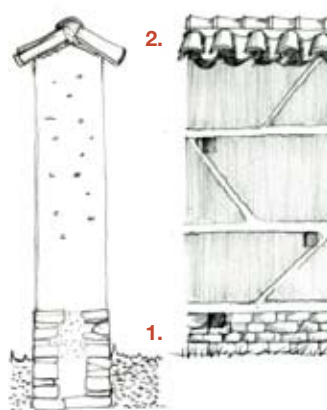
Selon le type d'habitat et de propriété à clôturer, les murs étaient couramment construits

- en pierre de taille,
- en pierres sèches,
- en moellons de pierres assemblées au mortier de chaux,
- en briques,
- en terre (pisé) enduite au mortier de chaux,
- en mâchefer (sorte de pisé à base de scories et charbon),
- en galets, etc...

Ces murs pouvaient se composer :

1. d'un **soubassement** en maçonnerie plus résistante,
2. d'un **couvrement** particulier (arases, pierres plates ou demi-rondes, couvertines de tuiles creuses...).

Ces matériaux utilisés issus de la nature, à disposition des anciens, se trouvaient couramment en harmonie avec les murs voisins et la construction principale.



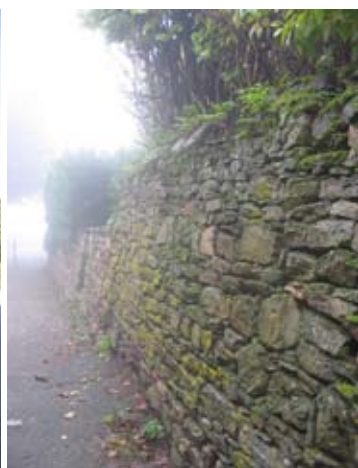
Mur en pisé, mur monolithe de terre tassée dans un coffrage



*Par leur simplicité et homogénéité, par leur caractère identitaire et le paysage qu'ils induisent, ces murs constituent aujourd'hui un patrimoine local qu'il convient de préserver, d'entretenir et de restaurer selon les techniques et les matériaux anciens.*



Mur en pisé enduit à la chaux



Mur en pierres sèches



Mur en galets



Mur en moellons de pierres assisées

## L'entretien des murs anciens : une action durable et importante à mener régulièrement

joints | enduits | couvrements | soubassements | végétation | barbacanes

**les joints** nécessitent d'être refaits régulièrement (utilisation de mortier de chaux strictement naturelle) selon des mises en œuvre variables (joints plus ou moins remplis, à pierres vues, tirés au fer...)

Les parties basses, (soubassements) sujettes aux remontées capillaires, nécessitent d'être entretenues et rejointoyées.

**les enduits** disparus ou dégradés, notamment pour les murs en pisé, doivent être restaurés au mortier de chaux naturelle, coloré par le sable, dans une finition taloché fin. Une réfection en conservant au maximum les enduits existants sains vaut bien mieux qu'un piquage pur et simple suivi d'une réfection neuve.

**L'emploi de ciment ou tout autre enduit imperméabilisant menace fortement la stabilité du pisé** : en effet, ces enduits enferment l'humidité à l'intérieur du mur, et empêchent les échanges hygrométriques.

**le couverture** du mur protège des intempéries : qu'il soit constitué de mortier, de pierres taillées ou de tuiles, il doit conserver une ou deux pentes pour permettre l'évacuation de l'eau, et être resuivi régulièrement pour éviter les infiltrations d'eau.

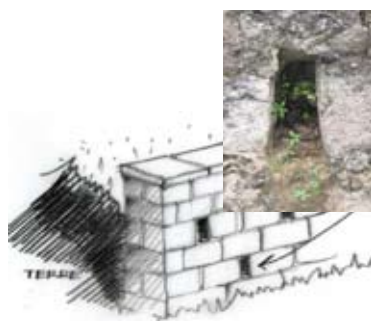
**la végétation** plutôt esthétique, spontanée et grimpante sur les murs peut cependant être néfaste pour la cohésion des maçonneries : il est préférable de les couper à la racine plutôt que de les arracher (au risque d'emporter les maçonneries), ou de les supprimer à l'aide d'un produit non polluant.

Les plantations en pied de mur sont également à arroser prudemment : trop d'eau risquerait d'endommager les fondations du mur.

**les barbacanes** présentes sur les murs de soutènement doivent permettre l'évacuation des eaux drainées par la terre ; il est donc nécessaire de ne pas les boucher, et de les nettoyer régulièrement.



Décrochement des enduits



Barbacanes



Différents couvrements possibles



Joints délabrés



Présence de végétaux sur les murs



Combinaison des désordres



## UDAP 69

### Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône et métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance - 6, quai Saint-Vincent - 69283 LYON cedex 01  
Tél.: 04 72 26 59 70 – Fax : 04 72 26 59 89

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/Demarches-aides/Patrimoine-urbanisme-qualite-architecturale/Fiches-conseil-architecture-urbanisme-Rhone-et-Lyon>

## Travaux et modifications sur murs anciens : savoir intervenir sans dénaturer, s'inspirer des formes traditionnelles

création d'ouverture | démolition partielle | surélévation

### la création d'un accès (portail, porte piétonne)

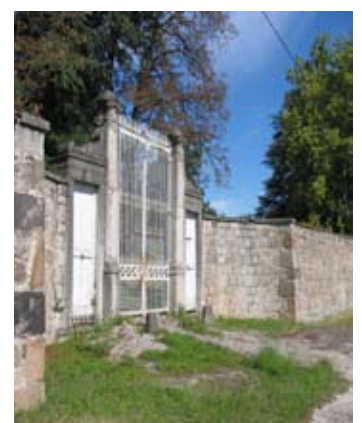
- doit être intégrée sans rupture de matériau,
- de préférence en partant d'une ouverture existante par démolition partielle et déplacement de pilier
- attention au parement (aspect du mur visible) de la partie neuve

### la démolition partielle, l'agrandissement d'ouverture

- doit être réalisée avec soin, en interrompant la maçonnerie avec un matériau compatible (type pilier en pierre ou bois) : attention à la rigidité et l'aspect inadapté du béton et autres matériaux standards

### la surélévation

- doit être réalisée dans le même matériau, sans effet de surépaisseur, avec la remise en place de la couverture le cas échéant
- doit être réalisée sur une hauteur raisonnable (une hauteur trop importante peut être refusée au regard du contexte)



Exemples d'ouvertures dans les murs de clôture

# La clôture

## Fiche conseil n°6 (suite)

Série Urbanisme / Architecture / Paysage / Environnement



Direction Régionale des Affaires Culturelles  
**Auvergne-Rhône-Alpes**

# UDAP

## UDAP 69

Unités  
Départementales  
de l'Architecture  
et du Patrimoine

**U** Ain  
**D** Allier  
**A** Ardèche  
**P** Cantal  
**R** Drôme  
**H** Isère  
**O** Loire  
**N** Haute-Loire  
**E** Puy-de-Dôme  
**S** Rhône et  
métropole de  
Lyon  
**T** Savoie et  
Haute-Savoie

## Savoir s'intégrer au paysage urbain ou rural

### en respectant

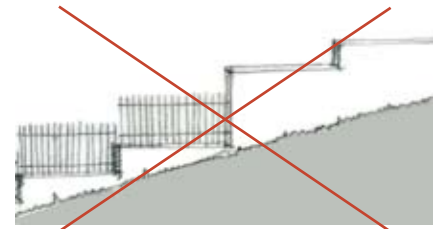
- l'alignement sur la voie publique
- la continuité des clôtures voisines (hauteur, matériau ou teinte),
- la topographie des lieux

La conception doit s'inspirer de modèles et techniques traditionnels, alors que les matériaux modernes encouragent aujourd'hui une grande hétérogénéité.

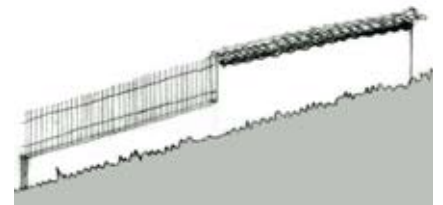
### à éviter absolument

- la maçonnerie de parpaings de béton (agglomérés) non enduite,
- le simple béton coulé non enduit,
- les éléments préfabriqués de béton moulé,
- les matières plastiques,
- les parements de fausses pierres...

Au delà de l'aspect esthétique, l'enduit a pour fonction de protéger les maçonneries contre les rigueurs climatiques, notamment en pied de mur (pluies battantes, gel, variations thermiques, rejaillissement des eaux, des graviers...)



Redents à éviter



Exemple de clôture suivant pente

*Ainsi, les murs construits en parpaings doivent être enduits dans une finition talochée fin ou grattée: teinte beige-ocrée soutenue, pisé local spécifique à la région lyonnaise, pour en diminuer l'impact paysager. En milieu rural et même urbain, les teintes claires ou vives sont en effet visibles de très loin !*



Exemples de teintes

## Traitement des entrées et accès

### l'accès à la parcelle et son système de fermeture

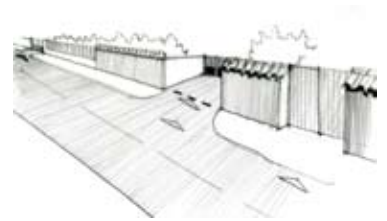
(portail, portillon, grille, porche...) doivent avoir le même traitement que la clôture, où la hauteur, les teintes et matériaux sont identiques. A implanter sur la limite entre l'espace public et l'espace privé, les retraits trop importants sont à éviter.

### les coffrets techniques

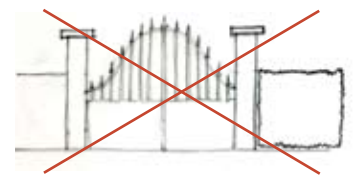
(électricité, téléphone...) sont à intégrer de façon discrète au sein de la clôture, à l'arrière d'un portillon en bois peint par exemple.

### à proscrire

Les échantillonnages, la standardisation des matériaux et les teintes vives, ou encore la monumentalité des accès dénaturent l'identité des paysages urbains ou ruraux. Par exemple, les clôtures et portails en PVC ont un impact visuel trop important, ne présentant pas de qualités de durabilité ni d'esthétique satisfaisante : ils ne sont pas autorisés.



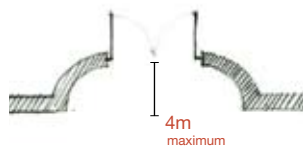
A éviter : la rupture d'alignement par un retrait trop important



A éviter les effets de «cintre» sur la partie sommitale des portails.



L'entrée en forme de «demi-lune» conserve l'alignement du bâti et permet une visibilité accrue de la voie publique.



à proscrire !



Portail avec sommet droit et intégration dans le mur de la logette EDF.

## 2 Clôture en serrurerie

Cette forme de clôture traditionnelle se compose d'un mur bas, mur bahut ou muret surmonté d'une grille.

**les grilles anciennes** (feronnerie) sont à entretenir régulièrement (peinture anti-rouille et peinture couvrante à la suite de décapages réguliers) pour garantir le maintien des fers forgés.

**les clôtures en serrurerie neuves** doivent se raccorder aux clôtures voisines en respectant les alignements, la continuité physique de la rue, son cadre paysager ainsi que celui des parcelles avoisinantes. A cet effet, ces clôtures conviennent particulièrement en milieu urbain, péri-urbain.

**la hauteur maximum** du mur doit être restreinte à 1 mètre (se reporter aux préconisations sur les murs neufs)

**le choix des matériaux** pour la grille, sa mise en œuvre et sa teinte doivent s'effectuer le plus sobrement possible : les effets de kitsch ou de barreaudages stylisés sont proscrits.

**la serrurerie fine** (fers pleins) répond à ce souci de discrétion et de pérennité, à peindre dans des teintes sombres qui se confondent à la végétation (brun cassé de noir, vert foncé, gris anthracite...)



Mur bahut soutenant une clôture en ferronnerie



Exemples de serrureries anciennes



Exemples de serrureries contemporaines



### 3 Clôture végétale

#### le végétal, un atout

Pour diversifier, animer, assurer la continuité visuelle de l'espace public, des parcelles avoisinantes, tout en qualifiant le paysage dans une perspective de développement durable ; les haies vives ont notamment été traditionnellement préférées par les paysans aux autres types de clôtures (murs de pierres sèches, maçonneries...), pour leur durabilité. C'est pourquoi elles s'intègrent parfaitement en milieu rural.

#### lutter contre la banalisation et la monotonie des paysages

Ainsi, la haie composée d'essences locales et diversifiées d'arbres, d'arbustes est préconisée : aujourd'hui les espèces type charmille, troène, noisetier, lilas ... doivent remplacer les thuyas, lauriers et autres feuillages denses ou persistants caractérisant le regrettable « **béton vert** ».

C'est pourquoi les simples clôtures en grillage souple sont acceptées, de teinte sombre, sans muret apparent, à doubler de plantations panachées d'essences champêtres locales.

#### avantages de la haie

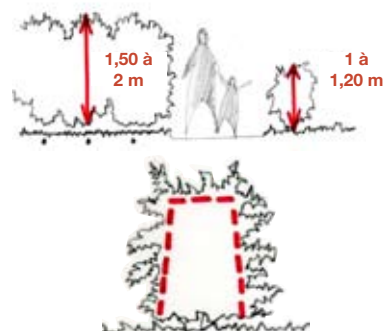
- Meilleure adaptation au milieu naturel (climat, sol, drainage des eaux de pluie...)
- Formes variées d'aménagement et d'ambiances paysagères
- Fonctions diversifiées : haie défensive, fleurie, brise-vent, brise-vue, fruitière...
- Favorise la biodiversité

#### Prescriptions dans les lotissements

Les clôtures sont à constituer de haies vives, panachées, composées d'essences champêtres locales et ne comportant au maximum qu'un tiers d'arbustes persistants. La haie sera taillée ou en port libre. Une taille uniforme n'est pas recommandée. Sa hauteur totale ne devra pas dépasser 2,00 m sauf émergences ponctuelles de quelques arbustes intéressants par leur port naturel, leur feuillage ou leur floraison. Elle est éventuellement doublée d'une clôture grillagée sur plots d'ancrage enterrés, ou sur murets dont la hauteur ne dépassera pas 10 cm du sol.



Préférez les haies vives à des haies trop monotones



#### POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR LES HAIES VEGETALES

[http://www.rhone.fr/rhone\\_fr/amenagement\\_du\\_territoire/environnement\\_agriculture/patrimoine\\_naturel/des\\_haies\\_pour\\_le\\_rhone](http://www.rhone.fr/rhone_fr/amenagement_du_territoire/environnement_agriculture/patrimoine_naturel/des_haies_pour_le_rhone)

De formes variées, la haie permet une bonne adaptation au milieu naturel



## UDAP 69

### Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Rhône et métropole de Lyon

Le Grenier d'Abondance - 6, quai Saint-Vincent - 69283 LYON cedex 01  
Tél.: 04 72 26 59 70 - Fax : 04 72 26 59 89

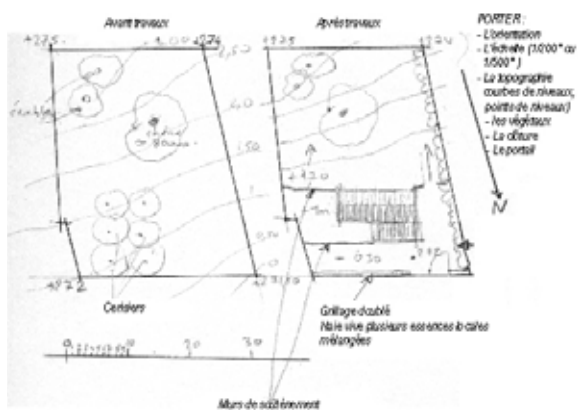
<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Auvergne-Rhone-Alpes/Demarches-aides/Patrimoine-urbanisme-qualite-architecturale/Fiches-conseil-architecture-urbanisme-Rhone-et-Lyon>

## Quelles sont les pièces à joindre avec la DP ou le PC ?

- **plan de situation** permettant de situer le lieu du projet par rapport au(x) monument(s) protégé(s)
- **photos lisibles en couleur** montrant le tènement dans son environnement immédiat et lointain
- **plan de cadastre et plan de masse** indiquant la topographie du terrain naturel
- **dessin coté (vues en plan et de face)** des clôtures et portails montrant la continuité avec les clôtures voisines
- **projet technique** nature des matériaux et des coloris prévus
- **plantations** maintenues, créées ou supprimées



Plan de situation



Plan



Photographies



Plan cadastral

## A savoir

### L'édification ou la modification d'une clôture nécessite le dépôt d'une Déclaration Préalable (DP) :

- dès lors qu'elle se situe dans un espace protégé, c'est à dire aux abords d'un monument historique (à l'intérieur d'un périmètre de 500m, ou dans un Périmètre de Protection Modifié), dans une Aire de Mise en Valeur de l'Architecture et du Paysage (AVAP), dans un secteur sauvegardé, ou dans un site inscrit ou classé
- hors de ce type d'espace, si la commune a décidé par délibération d'instituer la demande

**Le Permis de Construire déposé pour toute construction d'une maison individuelle (située dans un lotissement ou non) doit contenir également le projet de clôture et de traitement de l'accès.**